

Message à tous les <u>éleveurs</u> et <u>intervenants</u> du secteur porcin du Québec

Déclaration de cas de Deltacoronavirus porcin (DCVP)

Nouveau cas de DCVP au Québec

L'EQSP tient à informer tous les éleveurs et intervenants de la filière porcine québécoise du diagnostic d'un nouveau cas de Deltacoronavirus porcin (DCVP) au Québec.

L'élevage affecté est une maternité de 1200 truies située dans une zone à faible densité porcine dans le sud de la Montérégie. L'investigation est toujours en cours pour tenter d'identifier la source potentielle de l'infection. Bien que ce cas soit le 6^e déclaré au Québec depuis le début de l'année, c'est le premier affectant une maternité.

Le site est en lien épidémiologique avec trois sites d'élevage porcin : un site de pouponnière, un site d'engraissement et un site pouponnière-engraissement. Des tests de détection de ce virus ont été réalisés sur tous ces sites et les résultats sont tous négatifs. D'autres tests de surveillance seront faits prochainement pour confirmer l'absence de DCVP sur ces sites.

Le site infecté est en autoquarantaine et les intervenants ont été informés de la situation. Des mesures de biosécurité rehaussée sont mises en place par l'éleveur avec l'accompagnement du vétérinaire traitant afin de minimiser les risques de propagation de la maladie. L'EQSP s'assure de faire les suivis habituels de biosécurité rehaussée auprès des intervenants à ce site. Les éleveurs dans une zone de 5 km de rayon sont avisés de la situation et invités à rehausser leur biosécurité de même que d'être vigilants à tout signe de la maladie.

Nous vous tiendrons informés de l'évolution de la situation.

Importance de la maladie

Le deltacoronavirus porcin (DCVP) est une maladie émergente causée par un virus affectant le système digestif des porcs. Elle affecte les porcs de tous âges, mais ne se transmet pas aux autres espèces animales ni aux humains. Elle ne représente donc pas un risque pour la santé publique ni pour la salubrité des aliments.

Signes cliniques

- Le DCVP cause des signes cliniques similaires à la diarrhée épidémique porcine (DEP), soit de la diarrhée et des vomissements.
- Les signes cliniques de la DCVP semblent plus transitoires et moins sévères que ceux de la DEP.

Transmission de la maladie

- Par contact direct :
 - · de porcs infectés.
- Par contact indirect :
 - · quais de chargement/ déchargement;
 - véhicules de transport de porcs et matériel de manipulation des porcs et de nettoyage des remorques;
 - · visiteurs (vêtements et chaussures);
 - · ingrédients ou aliments pour porcs.



Surveillance et déclaration

Si vous observez un ou plusieurs des signes cliniques de DCVP, avisez immédiatement votre médecin vétérinaire pour un diagnostic. Nous vous incitons fortement à déclarer tout cas positif à l'EQSP au <u>1 866 218-3042</u>. Celle-ci pourra alors coordonner une équipe-conseil qui vous accompagnera dans la mise en œuvre des mesures adéquates de contrôle de la maladie, et ainsi en limiter les impacts sur votre entreprise et l'industrie porcine québécoise.

Mesures de biosécurité pour éleveurs

Pour éviter l'introduction de la maladie dans votre troupeau, consulter la *Fiche d'information sur la DEP et le DCVP à l'intention des producteurs*. Celle-ci est accessible à <u>www.accesporcqc.ca</u> via la section « Publications », «Santé, qualité et traçabilité», «Santé et biosécurité», puis «DEP» dans le menu «Prévention».